

Passage à l'échelon ² Mais quelle mouche les pique ?

Nous venons de prendre connaissance du tract de Force Ouvrière, affiché sur certains lieux de travail, qui lui même fait suite à un courrier que la CFDT a envoyé à la DRH le 11 mai 2007 dans le cadre de notre action sur ASF pour faire requalifier à l'échelon 2 les salariés de plus de 15 ans d'ancienneté qui étaient restés à l'échelon 1. Même si la CFDT n'a pas pour habitude de répondre aux attaques polémiques dont elle fait régulièrement l'objet, il semble bon aujourd'hui de rétablir certaines vérités.

En premier lieu, nous contestons formellement le fait qu'une organisation syndicale qui serait signataire de l'accord Inter Semca sur la grille des salaires ne pourrait essayer d'améliorer cet accord dans chaque entreprise ! Au contraire, le rôle de toute organisation syndicale est bien d'agir pour essayer améliorer des accords de Branche, notamment par nos accords d'entreprise ASF. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, y compris de la part d'autres syndicats. Et c'est une excellente chose pour les salariés.

Dans ces conditions, que Force Ouvrière ait dans la foulée de notre courrier envoyé un courrier pour appuyer notre demande ne peut que nous satisfaire, puisque notre action en a été renforcée.

Pour autant, lorsque FO se permet de donner des leçons de syndicalisme en claironnant avoir obtenu la régularisation de tous les salariés sur ASF, elle omet, volontairement ou non, de préciser que **la CFDT avait déjà obtenu ces assurances de la part de la DRH**. Et si nous ne sommes pas là pour nous attribuer la paternité de quoi que ce soit, il nous fallait pour autant en informer les salariés, et notamment ceux qui étaient concernés. **C'est la moindre des choses, et chaque syndicat agit de même.**

En effet, lorsque la CFDT a choisi de mener l'action sur ce dossier dans chaque DRE et DOX, c'était avant tout pour favoriser, voire relancer le dialogue régional, au plus près du terrain. C'est notamment dans ce cadre qu'ont été obtenus les premiers reclassements sur la DOX Orange.

La CFDT est convaincue, dans le cadre de la décentralisation prônée par la nouvelle direction, que ce travail de terrain se généralisera à l'avenir, pour le plus grand profit des salariés, et sans que cela remette bien entendu en cause les négociations qui continueront à se tenir au niveau central. Mais pour cela il faudra que les organisations syndicales et les chefs d'établissement sachent se mettre au diapason, et surtout abandonnent certaines pratiques locales qui sont devenues insupportables.

Dans ce contexte, nous prenons acte que Force Ouvrière souhaite plus de concertation entre les organisations syndicales. Comment ne pas être d'accord pour travailler à l'unité syndicale tant réclamée par les salariés ? Mais pour cela il faut impérativement regagner la confiance qui fait défaut, et commencer par ne pas diffuser de tracts polémiques. En ce qui concerne la CFDT ASF, **ce tract sera la seule réponse sur ce dossier**, qui était nécessaire pour rétablir certaines vérités. Nous engageons toutes les organisations

syndicales à en faire de même, tout le monde y gagnera, et surtout les salariés. Une organisation syndicale qui passerait plus de temps à critiquer d'autres syndicats plutôt qu'à négocier ou avancer ses propres revendications **décrédibiliserait l'ensemble des forces syndicales.**

**Effet rétroactif au
1^{er} janvier 2007**

Pour mettre un point final sur ce dossier dont la CFDT était loin de penser qu'il déchaînerait autant de passions chez FO, d'autant plus que des résultats positifs sont obtenus pour des salariés, nous précisons que l'effet rétroactif annoncé, un peu hâtivement par FO dans son tract, comme étant acquis au 1^{er} avril, **est en fait anticipé au 1^{er} janvier 2007. Si FO nous avait concertés, nous aurions pu leur éviter cette erreur, et leur préciser que nous avons déjà entamé une démarche, à laquelle la DRH a répondu positivement.** Mais comme apparemment il est de bon ton de prouver et de laisser des traces, voici la réponse de la direction à notre courrier en date du 31 mai 2007, qui est affiché sur les lieux de travail :

Date : 5/06/07 12/49

Objet : Echelon 2 - Effet rétroactif

Bonjour,

Suite à votre mail ci-dessous, je vous confirme que les décisions de reclassement au 2^{ème} échelon se feront avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 sur l'ensemble de la société.

Bonne journée

Josiane COSTANTINO

DRH Adjoint

DRH

A7, échangeur d'Avignon Nord - Quartier Sainte Anne, Vedène - 84967 Le Pontet Cedex.

Tél : 04.90.32.73.75 - Fax : 04.90.32.06.82 - GSM :

06.82.82.32.17 - E-mail : josiane.costantino@asf.fr - Site :

www.asf.fr

Autoroutes du Sud de la France, une société de VINCI Concessions

Après cette mise au point indispensable, notre revendication est atteinte. Nous sommes d'accord sur au moins un point : le plus important n'est pas de revendiquer une quelconque paternité. Mais cela suppose d'apprendre à travailler en confiance. La CFDT y est prête. Alors, chiche ?